



Commune de SANSAC DE MARMIESSE

AVIS DE TRAVAUX D'ELAGAGE

Il est porté à la connaissance des habitants que, conformément aux articles 12 et 15 de la loi du 16 Juin 1906, modifiée par le décret-loi du 22 novembre 1938 et à l'article 26 du chapitre 3 de l'arrêté interministériel du 17 novembre 2001, **des travaux d'élagage et d'abattage** vont être entrepris à proximité des **lignes électriques HTA** situées sur le territoire de la commune.

A compter du 27 FEVRIER 2023

Ils seront exécutés conformément aux normes en vigueur.
L'exécution de ces travaux a été confiée par ENEDIS à l'entreprise :

AUVERGNE ELAGAGE

**ZA Les Bessades
8 rue des Artisans
15 130 SANSAC DE MARMIESSE
TEL/ FAX : 05-55-94-11-45
PORT. : 06 85 40 96 23**

Les propriétaires ou exploitants qui désireraient se charger eux-mêmes de ces travaux, sont priés de s'adresser au service local de l'ENEDIS **Agence Réseau Electricité AURILLAC**
Tel : 09 69 32 18 11 ou www.enedis.fr